

Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor

19 au 21 novembre 2018

Aux sections locales d'Unifor en Colombie-Britannique

Bonjour,

Le prochain Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor aura lieu à l'hôtel Hyatt Regency au centre-ville de Vancouver, situé au 655 rue Burrard.

Atelier TTAC :	Dimanche 18 novembre 9 h - 17 h Hôtel Hyatt Regency (salle Tennyson/Cavendish Room)
Conférence des jeunes travailleur(euse)s:	Lundi 19 novembre 9 h - 17 h Hôtel Hyatt Regency (salle Grouse)
Réunion des président(e)s :	Lundi 19 novembre 10 h - 15 h 30 Hôtel Hyatt Regency (salle Balmoral)
Conseil régional de la Colombie-Britannique :	Mardi 20 novembre et mercredi 21 novembre 9 h - 17 h Hôtel Hyatt Regency (salle de bal Regency ABC)

**Veuillez noter que le Conseil se déroulera jusqu'à l'ajournement le 21 novembre; veuillez prévoir votre présence pour la journée complète et, si nécessaire, en prévoyant votre retour le 22 novembre.*

Les informations sur le nombre de délégué(e)s auxquels votre section locale a droit seront transmises dans la trousse envoyée par la poste. La trousse contiendra également les formulaires d'inscription pour les délégué(e)s, le formulaire des services de garde, le formulaire d'inscription au caucus sur l'équité, des informations sur comment soumettre des résolutions avec le formulaire, et des informations sur l'hébergement.

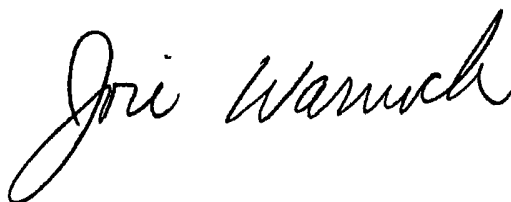
Toutes les sections locales sont encouragées à tenir compte d'une représentation sur le plan de l'équité (femmes, travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, LGBTQ et jeunes travailleuses et travailleurs – 35 ans ou moins) pour former leur délégation.

Au plaisir de vous accueillir à nouveau au Hyatt Regency en novembre!

En toute solidarité,



Ben Williams
Président du Conseil régional de la C.-B.



Joie Warnock
Directrice de la région de l'Ouest

Inscription des déléguées et délégués

Le nombre de déléguées et délégués admissibles au Conseil régional de la Colombie-Britannique est défini à l'article 2 : Membres dans les règlements du Conseil. Une copie des règlements actuels du Conseil se trouve sur le site Web de l'événement du Conseil. Le nombre de délégué(e)s auxquels la section locale a droit figure dans votre copie transmise par la poste. Si vous avez des questions, veuillez contacter Jamie.Ayres@unifor.org

a) Il n'y a pas de droits supplémentaires pour les membres siégeant à l'exécutif du Conseil régional de la Colombie-Britannique ou aux comités permanents. Si votre section locale a un membre qui siège à l'exécutif du Conseil ou à un comité, il **DOIT** être inscrit comme faisant partie de la délégation de votre section locale. Si vous avez des questions au sujet de ce processus, contactez Jamie.

b) Le formulaire d'inscription en pièce jointe doit être rempli, signé par la présidente ou le président de la section locale et envoyé au bureau du Conseil régional de la Colombie-Britannique par l'un des moyens suivants :

Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org
Par télécopie au : 604-522-8975
Par la poste à : Unifor
À l'attention de Jamie (Conseil de la CB)
326 12e Rue, 2e étage
New Westminster (Colombie-Britannique) V3M 4H6

c) On demande aux déléguées et délégués qui s'auto-identifient comme faisant partie d'un groupe recherchant l'équité de remplir le formulaire d'auto-identification en pièce jointe.

d) La date limite pour soumettre les formulaires d'inscription est le vendredi 9 novembre 2018.

Article 2 – Membres

Le nombre de déléguées et délégués des sections locales admissibles au Conseil régional de la C.-B. est établi comme suit :

- | | |
|---|-------------------------|
| • sections locales ayant entre 1 et 100 membres | 1 déléguée ou délégué |
| • sections locales ayant entre 101 et 500 membres | 2 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 501 et 750 membres | 3 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 751 et 1000 membres | 4 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 1 001 et 1 250 membres | 5 déléguées ou délégués |

Et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres. Veuillez vous référer aux règlements du conseil pour les informations sur les sections locales amalgamées.

Pour pouvoir voter, les délégué(e)s doivent être inscrits d'avance. Pour faciliter ce processus, on demande aux sections locales de remplir leur liste de délégué(e)s dès que possible sur le formulaire d'inscription en pièce jointe (y compris le responsable de la délégation et les demandes pour déléguées et délégués spéciaux).

Table d'inscription

L'inscription des déléguées et délégués aura lieu à l'hôtel Hyatt Regency au Foyer Regency (étage des conférences, niveau 3). Veuillez noter les dates et heures suivantes pour la table d'inscription:

Lundi 19 novembre	15 h 30 - 17 h 30
Mardi 20 novembre	8 h - 16 h
Mercredi 21 novembre	8 h 30 - 12 h

Soumettre une résolution

Les résolutions que vous souhaitez soumettre au Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent être reçues au bureau de New Westminster au plus tard 15 jours avant l'ouverture du Conseil (15 jours ouvrables, excluant les fins de semaine). En outre, veuillez noter que, conformément à l'Article 9 : Amendements des règlements du Conseil :

Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

Toute résolution portant sur des **changements aux règlements doit être soumise au plus tard le 15 octobre 2018**. Le préavis de 30 jours sera ainsi transmis aux sections locales au plus tard le 9 octobre 2018.

La date limite du dépôt des résolutions est le 29 octobre 2018. Si possible, nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Qui peut soumettre une résolution?

- Comité exécutif du Conseil régional de la Colombie-Britannique
- Directrice de la région de l'Ouest
- Sections locales de la Colombie-Britannique

Moyens de soumettre une résolution

Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org
Par télécopie au : 604-522-8975
Par la poste à : Unifor
À l'attention de Jamie (Conseil de la CB)
326 12e rue, 2e étage
New Westminster, CB V3M 4H6

Veuillez vous référer aux modèles de résolution dans cette trousse de convocation pour suivre les directives quant au langage clair à utiliser, en utilisant les formules « Le Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor va » et « Parce que ».

Comment s'assurer que le texte des résolutions soit assez clair pour être compris par tout le monde?

- Ne couvrez qu'un seul sujet par résolution.
- Utilisez des phrases claires, courtes et directes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs peuvent comprendre facilement; évitez le jargon et les acronymes.
- Soyez spécifique. Expliquez ce que vous souhaitez voir arriver : le changement que vous souhaitez, comment vous souhaitez qu'il soit fait, qui doit le faire, et quand le changement doit-il survenir.

Inscription aux services de garde

Des services de garde seront fournis sans frais pour les enfants de la petite enfance jusqu'à 14 ans qui ont été inscrits avant la date limite du 2 novembre 2018.

Vous trouverez dans la présente trousse le formulaire d'inscription aux services de garde d'Unifor. Le formulaire doit être rempli et retourné au plus tard le 2 novembre 2018.

Si le nombre d'enfants inscrits est suffisant, les services de garde seront sur le site du Hyatt Regency pendant les heures suivantes :

Lundi 19 novembre	9 h - 18 h
Mardi 20 novembre	8 h 30 - 17 h 30
Mercredi 21 novembre	8 h 30 - 17 h

Veillez envoyer votre formulaire selon l'un des moyens suivants :

1. Par la poste à : Unifor
À l'attention de : Jamie Ayres (Conseil de la CB)
326 12e Rue, 2e étage
New Westminster (Colombie-Britannique) V3M 4H6
2. Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org
3. Par télécopie au : 604-522-8975

Réunion de l'Équipe d'unité

L'Équipe d'unité se réunira à 17 h 30 le lundi 19 novembre à la salle de bal Regency ABC au niveau des conférences, troisième étage.

Postes vacants et élections

Tout poste vacant au Conseil régional de la Colombie-Britannique sera comblé pendant cette réunion. Les postes vacants actuels sont :

Comité permanent en santé et sécurité – Un (1) poste vacant
Comité permanent de l'action politique – Un (1) poste vacant
Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs – Trois (3) postes vacants
Comité permanent PAEF – Un (1) poste vacant

Les postes du comité permanent de l'équité seront comblés à la suite d'une élection par les pairs pendant le caucus sur l'équité. Veuillez consulter le programme du Conseil au moment de l'inscription pour connaître les dates et heures des caucus. Pour obtenir des renseignements sur les tâches des dirigeantes et dirigeants du comité exécutif et des postes aux comités permanents, veuillez consulter les règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique.



Caucus sur l'équité

Prenez note que tous les caucus sur l'équité seront échelonnés pendant le Conseil. Nous vous demandons de consulter le programme du Conseil au moment de l'inscription au Hyatt Regency pour connaître les dates et heures.

En outre, un formulaire d'auto-identification est inclus dans la trousse de convocation. Si vous planifiez d'avance de participer à un caucus, nous vous encourageons d'envoyer le formulaire rempli avec votre inscription. Le nom des membres qui s'auto-identifient reste confidentiel. L'auto-identification avec le Conseil nous aidera à prévoir suffisamment de nourriture et de boissons et/ou le nombre de sièges suffisants pour les réunions des caucus.

À noter : Tous les caucus des groupes recherchant l'équité sont tenus à l'intention des personnes qui s'auto-identifient avec le groupe en question, à l'exception du caucus des LGBTQ qui est ouvert aux alliés.

Accessibilité

En vue du Conseil de la Colombie-Britannique, nous souhaitons vous rappeler qu'Unifor s'efforce de retirer tous les obstacles. Si vous avez un besoin en particulier en ce qui a trait aux sujets de la liste ci-dessous en participant au Conseil régional de la Colombie-Britannique, veuillez nous informer d'avance.

Écrivez un courriel à Jamie.Ayres@unifor.org ou téléphonez au 604-516-8012 et communiquez vos besoins à Jamie.

VUE – AUDITION – MOBILITÉ – ENDURANCE – ASSISTANCE

Réunion des président(e)s

En guise de préparation pour la réunion d'une journée des présidentes et présidents des sections locales, le lundi 19 novembre, nous vous demandons de bien vouloir remplir le rapport modèle en pièce jointe. Tous les rapports des sections locales seront compilés sous forme de cahier qui vous sera remis à votre arrivée à la réunion.

Ce modèle a été **conservé dans un format Word** pour que vous puissiez rédiger facilement votre rapport et ajouter d'autres lignes si nécessaire.

Veillez ne pas envoyer de rapports télécopiés, en PDF ou écrits à la main. Envoyez votre rapport complété en format Word à Jamie.Ayres@unifor.org. Si pour une raison ou une autre votre rapport ne peut être rédigé en utilisant le modèle sous Word, veuillez contacter Jamie au 604-516-8012. La date limite pour soumettre votre rapport par courriel est **le 1er novembre 2018**.

Page de l'événement du Conseil régional de la Colombie-Britannique 2018

Les informations de la trousse de convocation, les règlements du Conseil et les mises à jour pour cette réunion seront affichés sur la page d'événement du Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor 2018 sur le site Web d'Unifor.

Dates limites

Résolutions relatives à des amendements aux règlements – **15 octobre 2018**

Résolutions - **29 octobre 2018**

Rapports pour la réunion des président(e)s des sections locales – **1er novembre 2018**

Services de garde – **2 novembre 2018**

Formulaires d'inscription – **9 novembre 2018**

Chambres d'hôtel

Un bloc de chambres a été réservé au Hyatt Regency au tarif de 224,00 \$ par nuit en occupation simple ou double. La date limite pour réserver une chambre est le 29 octobre 2018; veuillez réserver tôt afin de bénéficier du tarif de groupe pour le Conseil!

Faites vos réservations sous le nom du Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor en utilisant le lien ci-dessous ou en téléphonant à l'hôtel :

Hôtel Hyatt Regency (rue 655 Burrard)

Lien : [Réservez votre chambre au tarif de groupe au Hyatt pour le Conseil régional de la CB 2018](#)

Réservations : 1-888 421-1442 ou 604-683-1234

Un stationnement intérieur est disponible au Royal Centre (connexe au Hyatt).

Réservez tôt – la date limite pour le bloc de chambres réservées est le 29 octobre!

Options de transport en commun

Vous ne voulez pas conduire au centre-ville de Vancouver? Pensez alors d'utiliser le transport en commun! La station Burrard du Skytrain est à côté de l'hôtel Hyatt Regency. Pour planifier votre déplacement sur le Skytrain ou par autobus, [cliquez ici](#).

Conférences et ateliers sur l'équité

Atelier TTAC, dimanche 18 novembre – Hôtel Hyatt Regency

Cet atelier d'une (1) journée organisé par le comité permanent des travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur du Conseil régional de la C.-B., aura lieu le dimanche 18 novembre de 9 h à 17 h. Le thème de cet atelier est « Stéréotypes et stigmatisation associés aux peuples autochtones ».

Le formulaire d'inscription est inclus à cette trousse de convocation; veuillez vous inscrire au plus tard le 9 novembre.

Date : Le dimanche 18 novembre 2018
Lieu : Hôtel Hyatt Regency (salle Tennyson/Cavendish Room)
Heure : 9 h - 17 h (Le dîner est fourni)
Thème : Stéréotypes et stigmatisation associés aux peuples autochtones.

Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs, 18 et 19 novembre 2018

À l'attention des jeunes travailleuses et travailleurs!

Cette année, Unifor organise une conférence régionale des jeunes travailleuses et travailleurs à part, avant chaque conseil régional. Les inscriptions sont ouvertes aux jeunes travailleuses et travailleurs (35 ans et moins) des sections locales de la Colombie-Britannique. La conférence présente une combinaison de présentations sur des enjeux en particulier et d'opportunités de développement des compétences pour fournir aux jeunes travailleuses et travailleurs les outils et ressources dont ils ont besoin afin d'être actifs dans leurs lieux de travail, leur syndicat et la société en général. La conférence sera une excellente occasion pour les jeunes travailleuses et travailleurs de rencontrer d'autres jeunes membres d'Unifor de toute la région, et de discuter d'actions prioritaires pour l'année à venir.

Si vous avez des questions au sujet de la conférence des jeunes travailleuses et travailleurs, contactez Roxanne Dubois à Roxanne.Dubois@unifor.org

Le formulaire d'inscription à la conférence des jeunes travailleuses et travailleurs est inclus dans cette trousse. Veuillez vous inscrire avant le 9 novembre.

Cette conférence débutera le dimanche 18 novembre avec une séance d'introduction de 19 h - 21 h dans la salle Grouse de l'hôtel Hyatt Regency. Elle se poursuivra le lundi 19 novembre de 9 h à 17 h.

Date : Dimanche 18 novembre 2018, à 19 h - 21 h
Lundi 19 novembre 2018, de 9 h à - 17 h (Le dîner est fourni)
Lieu : Hôtel Hyatt Regency (salle Grouse)





Étiquette de l'hôtel

À faire

- Permettez l'accès à votre chambre pour qu'elle puisse être nettoyée tous les jours.
- Apprenez les noms des membres du personnel qui vous prêtent assistance et nouez la conversation avec eux. Discutez avec eux de votre emploi syndiqué.
- Respectez les clients de l'hôtel qui n'assistent pas à la conférence. Ce sont eux qui donnent de la rétroaction sur nos syndicats dans la collectivité.
- Donnez un pourboire aux employés d'étages. Recommandation : 2 \$/lit/jour. Donnez un pourboire chaque jour pour vous assurer que la personne qui nettoie votre chambre reçoit le pourboire qu'elle mérite. Le pourboire à la fin de votre séjour ne va pas nécessairement à la personne qui a nettoyé votre chambre pendant votre séjour.
- Évitez de laisser traîner des sacs ou des débris sur le plancher afin que les employés d'étage puissent passer l'aspirateur et changer la literie.
- Ayez recours aux points de vente de boissons et d'aliments ainsi qu'aux services de restauration sur place, car ils procurent des emplois et génèrent des revenus pour le personnel.
- Triez les déchets et les articles recyclables puis jetez-les dans les bacs appropriés.
- En restauration, la norme du pourboire est de 15 à 20 %.
- Demandez des serviettes propres tous les jours.
- Donnez un pourboire au chasseur ou au concierge lorsqu'il accomplit une tâche pour vous (transporter ou entreposer vos bagages, appeler un taxi, faire des réservations, etc.).
- Remplissez les fiches de commentaires et les sondages sur le personnel et rendez honneur à vos consœurs et confrères qui travaillent à l'hôtel.
- Agissez à titre d'ambassadeur en tout temps! N'oubliez pas que vous êtes le visage du syndicat!

À ne pas faire

- Ne laissez pas votre chambre en désordre, mais si vous le faites, laissez un pourboire en conséquence.
- Ne réservez pas votre chambre au moyen de sites de réservation secondaires, car ils suppriment des emplois et grugent les revenus des hôtels. Réservez votre chambre directement auprès de l'hôtel.
- Ne jetez pas d'objets coupants ou de matières dangereuses dans la poubelle de votre chambre (p. ex. débris de verre, seringues). Demandez l'assistance du service d'entretien ménager pour prévenir les blessures.
- Ne vous attendez pas à des aliments très chauds lorsque vous passez par le service à l'étage. Les aliments font du chemin avant d'arriver à votre chambre.
- N'allez pas souper dans des restaurants juste avant leur fermeture. Soyez au fait de leurs heures d'ouverture.
- Évitez de déranger les autres clients en organisant une fête ou en faisant du bruit dans votre chambre.
- N'élevez pas la voix et n'utilisez pas un langage déplacé lorsque vous vous adressez au personnel.
- Ne participez pas au programme vert, car il diminue les heures pour le personnel.

En toute solidarité,

Membres de l'exécutif du Conseil
de l'hôtellerie et des jeux

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONSEIL RÉGIONAL DE LA C.-B. 2018

Veuillez écrire en caractères d'imprimerie et remplir au complet

N° SECTION LOCALE : _____

PRÉNOM	NOM DE FAMILLE	COURRIEL	LIEU DE TRAVAIL	GENRE*	DÉLÉGUÉ(E)	SUBSTITUT	OBSERVAT EUR

*F – Femme | H – Homme | T – Transgenre | PI – Pas d'identification

Indiquez la personne responsable de votre délégation au Conseil avec un astérisque*

Notez qu'il n'y a pas de droits pour des délégué(e)s supplémentaires accordés aux membre du comité exécutif ou des comités permanents autres que ceux reçus par la section locale.

ADRESSE DE LA SECTION LOCALE

Rue :

Ville

Province

Code postal

Téléphone :

Télec. :

Courriel :

Signature de la présidente ou du président

RETOURNER LE FORMULAIRE À : Jamie Ayres – 326 12e Rue, 2e étage, New Westminster, CB V3M 4H6 Télécopieur: 604-522-8975 Courriel : Jamie.Ayres@unifor.org

Ce formulaire doit être reçu **au plus tard le 9 novembre 2018.**

Résolutions au Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor 2018

Les résolutions que vous souhaitez soumettre au Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent être reçues au bureau de New Westminster au plus tard 15 jours avant l'ouverture du Conseil (15 jours ouvrables, excluant les fins de semaine).

En outre, veuillez noter que, conformément à l'Article 9 : Amendements des règlements du Conseil : **Toute résolution portant sur des changements aux règlements doit être soumise au plus tard le 15 octobre 2018.** Le préavis de 30 jours sera ainsi transmis aux sections locales au plus tard le 19 octobre 2018.

La **date limite du dépôt des résolutions est le 29 octobre 2018.** Si possible, nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Que doit contenir une résolution et à quoi devrait-elle ressembler?

Les résolutions devraient :

- être envoyées sur le formulaire des résolutions fourni
- être tapées ou envoyées par courriel en format Word;
- comporter le sceau ou l'étampe officielle de votre section locale, si vous en avez une;
- être signées par la présidente ou le président de votre section locale;
- expliquer pourquoi votre section locale soumet la résolution;
- expliquer ce que votre section locale souhaite comme mesures à prendre;
- ne pas dépasser 200 mots;
- porter sur de nouveaux enjeux ou proposer des modifications à des politiques existantes.

Comment s'assurer que le texte des résolutions soit assez clair pour être compris par tout le monde?

- Ne couvrez qu'un seul sujet par résolution.
- Utilisez des phrases claires, courtes et directes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs peuvent comprendre facilement; évitez le jargon et les acronymes.
- Soyez spécifique. Expliquez ce que vous souhaitez voir arriver : le changement que vous souhaitez, comment vous souhaitez qu'il soit fait, qui doit le faire, et quand le changement doit-il survenir.

Qui peut soumettre une résolution?

- ✓ Comité exécutif du Conseil régional de la Colombie-Britannique
- ✓ Directrice de la région de l'Ouest
- ✓ Sections locales de la Colombie-Britannique

Moyens de soumettre une résolution

1. Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org (veuillez demander un accusé de réception pour vous assurer qu'elle est bien reçue)
2. Par télécopie au : 604-522-8975 (veuillez conserver la confirmation d'envoi pour vous assurer que la transmission a bien fonctionné).
3. Par la poste à : Conseil régional de la C.-B. d'Unifor
326 12e Rue, 2e étage
New Westminster (Colombie-Britannique) V3M 4H6

Modèle de résolution au Conseil régional de la Colombie-Britannique 2018

Le Conseil régional de la C.-B. d'Unifor va :

- 1. Encourager toutes les sections locales de la Colombie-Britannique à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et**
- 2. Encourager toutes les sections locales de la Colombie-Britannique de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.**

Parce que :

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et**
- L'utilisation de mots simples comme « va » et « parce que » aident les déléguées et délégués à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.**

Résolution soumise par la section locale XX d'Unifor

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste

DATE LIMITE POUR DÉPOSER DES RÉOLUTIONS – 29 OCTOBRE 2018
SI VOTRE RÉOLUTION EXIGE UN CHANGEMENT AUX RÈGLEMENTS, LA DATE LIMITE EST LE 15
OCTOBRE 2018



FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'ATELIER DES TTAC

Stéréotypes et stigmatisation associés aux peuples autochtones

Dimanche 18 novembre 2018 – 9 h à 17 h

Hôtel Hyatt Regency (salle Tennyson/Cavendish)

Veillez retourner le formulaire rempli à : Jamie.Ayres@unifor.org ou par télécopie à 604-522-8975 **au plus tard le 9 novembre 2018.**

Section locale : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province: _____ CP: _____

Téléphone : (_____) _____ Courriel: _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA CONFÉRENCE DES JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Dimanche 18 novembre 2018 – 19 h à 21 h

Lundi 19 novembre 2018 de 9 h à 17 h

Hôtel Hyatt Regency (salle Grouse)

Veillez retourner le formulaire rempli à : Jamie.Ayres@unifor.org ou par télécopie au 604-522-8975 **au plus tard le 9 novembre 2018.**

Section locale : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Prov: _____ CP: _____

Téléphone : (_____) _____ Courriel: _____

**** Notez qu'il y aura une séance d'introduction à la Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs le dimanche 18 novembre de 19 h à 21 h à la salle Grouse. Si possible, venez assister à cette séance! ****

Si vous avez des questions au sujet de la Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs, contactez Roxanne Dubois à Roxanne.Dubois@unifor.org ou par téléphone au 416-497-4110.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA RÉUNION DES PRÉSIDENT(E)S

Réunion des président(e)s des sections locales du Conseil régional de la Colombie-Britannique
d'Unifor

Lundi 19 novembre 2018 de 10 h à 15 h 30

Hôtel Hyatt Regency – Salle Balmoral (niveau des conférences)

Veuillez retourner le formulaire rempli à : Jamie.Ayres@unifor.org ou par télécopie au 604-522-8975 **au plus tard le 9 novembre 2018.**

Section locale : _____

Veuillez indiquer si la présidente ou le président de votre section locale participera à la réunion des président(e)s le 19 novembre :

Oui, notre président(e) y participera

Nom de la présidente ou du président de la section locale :

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province: _____ CP: _____

Téléphone : (_____) _____ Courriel: _____

Non, notre président(e) ne participera pas à la réunion, mais nous avons assigné une personne désignée pour y assister :

Personne désignée de la section locale :

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province: _____ CP: _____

Téléphone : (_____) _____ Courriel: _____

Non, notre président(e) ni une personne désignée ne participera pas

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX SERVICES DE GARDE D'UNIFOR

Si des services de garde sont prévus, ils seront sur le site du TCU Place à Saskatoon pour les enfants jusqu'à 14 ans.

Les enfants doivent être inscrits avant **la date limite du 2 novembre 2018.**

Téléphone : (604) 522-7911 Télécopieur: (604) 522-8975 Courriel: Jamie.Ayres@unifor.org

Nom du programme : **Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor**

Date: _____.

(Indiquez les dates nécessaires pour les services de garde)

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

Nom de l'enfant : _____
Nom complet

Adresse : _____
Numéro et rue Ville Province Code postal

Genre _____ Date de naissance : _____
(jour/mois/année)

Principale langue parlée à la maison : _____

Nom(s) des personnes à qui l'enfant peut être remis : _____

INFORMATION SUR LE PARENT

Nom du parent/tuteur : _____ N° section locale : _____

Adresse postale (si différente de celle plus haut) : _____
numéro et rue Municipalité/Ville : Province Code postal

Téléphone à la maison : _____ Téléphone au travail : _____

Téléphone cellulaire : _____ Adresse électronique : _____

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Numéro de carte d'assurance maladie de l'enfant et initiales : _____

Est-ce que votre enfant prend des médicaments en ce moment? Si oui, décrivez à quoi sert le médicament et à quelle heure il doit être administré : Oui _____ Non _____

Est-ce que votre enfant souffre d'une condition médicale comme des allergies, de l'asthme ou une maladie? Si oui, veuillez en faire la liste et expliquez en détail la condition médicale :

_____.
_____.
_____.

Est-ce que votre enfant a des restrictions alimentaires? Si oui, dressez la liste et expliquez : Oui _____ Non _____.

_____.
_____.

Est-ce que votre enfant a des besoins spéciaux tels qu'un TDA, TDAH, autisme, syndrome d'Asperger, paralysie cérébrale ou autre? Si oui, dressez la liste et expliquez en détail les besoins spéciaux :

_____.
_____.
_____.

Est-ce que votre enfant a un problème de comportement que nous devrions connaître afin de maintenir sa sécurité et celle des autres enfants? Si oui, dressez la liste et expliquez en détail les problèmes de comportement :

_____.
_____.
_____.

Est-ce que votre enfant est physiquement capable de participer à toutes les activités du programme?

Oui _____ Non _____.

--

Si non, dressez la liste des restrictions : _____

--

CONSENTEMENT:

--

Accordez-vous la permission à votre fils/fille/enfant en tutelle de participer à de courtes marches ou excursions supervisées à l'intérieur d'un rayon de 2 km des services de garde d'Unifor à Port Elgin ou de la ville où le programme a lieu?

Oui _____ Non _____.

--

Dans le cas d'une urgence médicale, tous les efforts seront déployés pour contacter le ou les parents ou le ou les gardiens de l'enfant :

--

A. Dans l'éventualité d'une urgence médicale, accordez-vous par la présente la permission au personne des services de garde d'Unifor, qui sont formés en premiers soins et en RCR, de prendre soin de votre enfant?

--

Oui _____ Non _____.

--

B. Dans l'éventualité où vous ne pouvez être contacté, accordez-vous par la présente la permission à un médecin/hôpital, choisi par les services de garde d'Unifor, d'hospitaliser et/ou de procurer un traitement approprié à votre enfant?

Oui _____. Non _____.

Les services de garde d'Unifor sont un programme de grande visibilité; accordez-vous par la présente la permission à votre fils/fille/enfant en tutelle d'être filmé par vidéo ou photographié par des médias publics ou les relations publiques d'Unifor?

Oui _____. Non _____.

Signature du parent/tuteur :

Date